

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université Sétif 1
Institut d'Architecture et des
Sciences de la Terre

جامعة سطيف 1
معهد الهندسة المعمارية و علوم الأرض



Procès-verbal de la réunion du Conseil scientifique de l'Institut d'Architecture et des Sciences de la Terre du 10 février 2015

Le Conseil scientifique de l'Institut d'Architecture et des Sciences de la Terre s'est réuni en session ordinaire le 10 février 2015 à 10h00.

Etaients présents :

M. Moulley Charaf CHABOU	Président du CSI
M. Oussama KHARCHI	Directeur de l'Institut
M. Abderazak DJEMILI	Directeur adjoint chargé de la PG & Recherche Scientifique
M. Larbi KHABER	Directeur adjoint chargé de la Pédagogie
M. Ali RAHMANE	Chef de Département - Architecture
M. Tayeb BOUIMA	Représentant des enseignants – Dép. Sciences de la Terre
M. Mohamed DAASAMIOUR	Représentant des enseignants – Dpt. Sciences de la Terre
M. Tahar BELLAL	Directeur de Laboratoire
M. Saïd MADANI	Directeur de Laboratoire

Etaients absents excusés :

M. Hamza ZAGHLACHE	Directeur de Laboratoire
M. Amar MEBARKIA	Chef de Département - Sciences de la Terre
M. El Hachemi LAGHOUAG	Représentant des enseignants – Dép. Architecture
M. Mustapha SAMAI	Représentant des enseignants – Dép. Architecture

Ordre du jour :

1. Formation à l'étranger (Bourse résidentielle à l'étranger PNE).
2. Gel de réinscription en thèse de Doctorat.
3. Demande d'annulation de collaboration avec un co-encadreur.
4. Demande de Transfert de dossier d'inscription en Doctorat.
5. Demande de publication d'un polycopié.
6. Validation des sujets de mémoire de Master (département des Sciences de la Terre).

Le Président ouvre la séance à 10h00. Il souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil scientifique, note que le quorum est atteint et rappelle l'ordre du jour.

Le Président souhaite la bienvenue au nouveau membre du Conseil scientifique, Dr Kharchi Oussama, qui a été nommé récemment Directeur de l'Institut d'Architecture et des Sciences de la Terre.

1. Formation à l'étranger (Bourse résidentielle à l'étranger PNE).

Le CSI a étudié la demande faite par la doctorante **Baaziz Nassima**, enseignante à l'IAST et inscrite en doctorat à l'Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme (EPAU) d'El Harrach, pour l'obtention d'une bourse résidentielle à l'étranger (PNE) d'une durée de 18 mois afin de finaliser sa thèse de doctorat. Et vu les rapports de ses deux encadrants, notamment le point concernant l'avancement des travaux de thèse qui est de 70 %, le CSI a émis **un avis favorable** à sa demande.

2. Gel de réinscription en thèse de Doctorat.

Le CSI a étudié la demande faite par l'enseignante **Zahi Nacera**, inscrite en doctorat « Architecture » à l'IAST, de geler sa réinscription en Doctorat pour l'année universitaire 2014-2015 pour des raisons médicales. La concernée a fourni toutes les justifications nécessaires à l'appui de sa demande. Le CSI a émis **un avis favorable** à sa demande.

3. Demande d'annulation de collaboration avec un co-encadreur.

Le CSI a étudié la demande faite par l'enseignante **Bousnina Monia**, inscrite en doctorat « Architecture » à l'IAST, de mettre fin à sa collaboration avec son co-encadreur de thèse, le Pr Arrouf, en invoquant des raisons familiales et de santé. Le CSI **n'a pas pu statuer sur cette demande**, vu l'absence d'une lettre de désistement de la part de son co-encadreur.

4. Demande de Transfert de dossier d'inscription en Doctorat.

Le CSI a émis **un avis favorable** à la demande du doctorant **Haima Amara**, inscrit en doctorat « Architecture » à l'IAST, de transférer son dossier d'inscription en Doctorat de l'Université Ferhat Abbas Sétif 1 à l'Université d'Oum El Bouaghi. Cette demande est motivée par le fait que la thématique de son sujet de thèse concerne la spécialité Gestion des Techniques Urbaines (GTU) qui existe au niveau de l'Université d'Oum el Bouaghi.

5. Demande de publication d'un polycopié.

Le CSI a étudié la demande faite par Mr **Kharchi Oussama**, enseignant au département d'Architecture, d'étudier et d'approuver la publication d'un polycopié qui comprend les cours d'histoire de l'architecture qu'il assure en 1^{ère} année Licence « Architecture ».

Ce polycopié sera soumis à deux experts, en l'occurrence le **Pr Foura Mohamed** de l'**Université de Constantine** et le **Pr Chennaoui Youcef** de l'**Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme (EPAU)** d'El Harrach.

6. Validation des sujets de mémoire de Master (département des Sciences de la Terre).

Le CSI a validé les sujets de mémoire de Master en Sciences de la Terre (ci-joint la liste des sujets proposés).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H00.

Le Président du CSI

M.C. Chabou